



Saint-Marcel-Bel-Accueil

BULLETIN DE LIAISON

mars 2026 - n° 148

ELECTIONS MUNICIPALES

Le premier tour des élections municipales aura lieu ce dimanche 15 mars.

Le bureau de vote se tiendra dans la salle du conseil en mairie et sera ouvert de 8h à 18h.

Depuis 2014, pour les communes de plus de 1 000 habitants, il n'est pas possible d'ajouter ou de supprimer des noms sur la liste, ni de modifier l'ordre de présentation des candidats lors du vote.

Pour voter, vous devez vous munir d'un justificatif d'identité : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo.... La carte électorale n'est pas obligatoire mais conseillée, elle permettra aux membres du bureau de vote de trouver plus facilement votre numéro sur la liste d'émargement.

Dans ce numéro :

Informations municipales

Manifestations des associations

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2026

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Jean-Pierre HENICKE, Emilie JACQUIER, Samuel DANNA, Brigitte GEORGERY, Christian SOUILLET DESERT, Jean-Marie OGER, Marie-Claude JEANDEAUD, Cléo MOIROUD, Chantal LOMETTI

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Brigitte GEORGERY

En ouvrant la séance, Monsieur le maire remercie chaleureusement l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur implication, leur soutien et leur collaboration.

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2026 n'amène aucune observation de la part du conseil municipal.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le compte financier unique remplace ce que l'on appelait le compte de gestion et le compte administratif. Il reprend l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année.

Le compte financier unique 2025 s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	1 014 879,89 euros	Dépenses d'investissement :	327 025,74 euros
Recettes de fonctionnement :	1 091 856,41 euros	Recettes d'investissement :	223 303,46 euros
Soit un excédent de clôture de	76 976,52 euros	Soit un déficit de clôture de	103 722,28 euros.

Vu l'excédent de clôture en fonctionnement et le déficit de clôture en investissement, le résultat global est un déficit de 26 745,76 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat cumulé du budget principal au 31 décembre 2025 est de 258 022,09 €.

Afin de couvrir le déficit cumulé d'investissement, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 159 107,63 € en section d'investissement et 98 914,46 € en section de fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 917 254,09 euros, soit 1 157 380,46 € en section de fonctionnement et 759 873,63 € en section d'investissement. Le principe de fongibilité asymétrique sera appliqué, à savoir la possibilité de procéder à des mouvements de crédits

de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal adopte le tableau des effectifs de la commune de janvier 2026 se composant comme suit :

- 3 agents à temps complet au secrétariat de mairie,
- 5 agents aux services techniques dont 1 temps complet et 4 temps non complet. (au 1^{er} mars 2026, seuls 3 agents figurent dans le tableau suite à une fin de contrat et un départ à la retraite)
- 5 agents aux services périscolaires dont 2 agents à temps complet et 3 temps non complet (au 1^{er} mars 2026, seuls 4 agents figurent dans le tableau suite à une fin de contrat)

Au 1^{er} mars, les effectifs de la commune sont de 10 agents dont 3 administratifs, 3 techniques et 4 périscolaires.

TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal décide d'appliquer les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,25 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,98 %
- Taxe d'habitation : 7,63 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 11 voix pour, d'attribuer les subventions ci-dessous listées, aux associations au titre de l'année 2026. Il est précisé que les élus, membres exécutifs d'associations, ne prennent pas part au vote.

ASSM IDA Rugby : 4 000 €	ACCA : 500 €	Repair Café : 200 €
A.C.A.P. : 1 200 €	Chauffe Marcel : 500 €	Pompiers : 200 €
SMGTA : 1 200 €	Tous en Forme : 500 €	FNACA : 200 €
ADMR : 1 200 €	Les Belles Images : 500 €	Le Rideau Rouge : 200 €
Sou des Ecoles : 1 200 €	ANOUKIS : 200 €	Abyasa Yoga : 200 €
Tennis : 500 €	Terres d'Ombre : 200 €	Le Souvenir Français : 100 €
La Chorale : 500 €	Journées d'Amitié : 200 €	Soit un total de 13 500 €

ACQUISITION D'UN ATELIER SUR LA PARCELLE C 1775

L'avis des domaines ayant été rendu, il convient d'entériner la décision du conseil municipal du 12 décembre 2025.

Considérant que Monsieur José MUNOZ a mis en vente un atelier d'une surface utile de 415 m² sur une parcelle, cadastrée section C n° 1775, d'une contenance de 1 117 m² situé 57 chemin du Loup à Saint-Marcel-Bel-Accueil au prix de 300 000,00 €,

Considérant que le bâtiment est composé de 299 m² d'atelier, 67 m² de mezzanine, 36,5 m² de bureau et 12,5 m² de vestiaire et que la commune souhaite y installer ses services techniques,

Le conseil municipal :

- Approuve l'acquisition par la commune de ce bien immobilier au prix de 300 000 € net vendeur,
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction,
- Prend en charge les frais de notaire en relation avec cette acquisition.

EMPRUNT ACHAT ET TRAVAUX SERVICES TECHNIQUES

Considérant que le prix d'acquisition de l'atelier est fixé à 300 000 € net vendeur, auquel il faut ajouter les frais de notaire et des travaux pour l'installation des services techniques, le montant total de ce projet est de 400 000 €.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Le Conseil municipal décide d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières du prêt avec les établissements bancaires, pour un montant de 400 000,00 € et à signer le contrat de prêt.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE MATERIEL INFORMATIQUE, TELEPHONIE, COPIEURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le maire explique qu'afin de mutualiser l'achat de matériels informatiques, de téléphonie fixe et mobile, de licences bureautiques et d'achat ou de location de photocopieurs avec les communes membres qui le souhaitent, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné propose de constituer, sous sa coordination, un groupement de commandes de ces achats.

Il précise aux conseillers municipaux que la constitution du groupement et son fonctionnement doivent être formalisés par une convention. L'adhésion au groupement n'engage la commune que si elle a des besoins.

Le conseil municipal décide donc d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes constitué par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné et d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention constitutive du groupement.

QUESTIONS DIVERSES

Cérémonie du 19 mars concernant la guerre d'Algérie

Elle se déroulera comme suit :

17h30 à Vaulx-Milieu - 18h à Saint-Marcel-Bel-Accueil - 18h30 à l'Isle d'Abeau suivie d'un vin d'honneur.

Dépôts sauvages

La commune est régulièrement victime de dépôts sauvages de toutes sortes : pneus, gravats, mobiliers...

Nos employés communaux sont souvent monopolisés pour nettoyer les chemins ruraux et amener à la déchetterie ce que des individus malveillants ont déchargé en pleine nature. Ces atteintes durables à l'environnement ont un coût significatif pour les communes.

La mairie a décidé de porter plainte en gendarmerie et déclare maintenant systématiquement tout dépôt sur la plateforme « Protect'Envi », un dispositif d'accompagnement des collectivités, mis en place en collaboration avec la gendarmerie nationale, pour renforcer l'efficacité des actions locales de lutte contre ces dépôts.

DIA

Oxygène Immo pour les consorts RUGGERI – Place du village – parcelles C 2397 et 2398 pour 2 lots de 539 m²

Office notarial Heyrieux pour Monsieur BOREL Axel – Chemin du Vernay – parcelles C 2247 et 2251 pour 278 m²

La commune n'a pas souhaité exercer son droit de préemption.

PERMIS DE CONSTRUIRE

RPC IMMOBILIER – Montée de Trelay – Construction de 3 maisons d'habitation

SCI MAISON NATHIER – Les Perrières – Construction d'une maison d'habitation et d'un carport

DECLARATION DE TRAVAUX

Le Lichoud – Modification porte et fenêtre

La Rivoire – Modification menuiseries extérieures et pose d'une PAC

Messenas – Réfection de la toiture

Montée de la Cure – Création d'une fenêtre

Le Robert – Création d'un portail et pose d'une clôture

Sierens – Installation de 2 unités de stockage d'électricité

Le Gonon – Installation de 4 panneaux solaires en toiture

Les permis de construire et les déclarations de travaux accordés sont également consultables sur le site internet de la commune et à l'affichage au secrétariat de mairie.

INFORMATIONS MUNICIPALES

LE SECRETARIAT DE MAIRIE EST OUVERT

Les lundis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, les mercredis de 13h30 à 17h

Les jeudis de 8h30 à 12h, les samedis de 8h30 à 11h30

MERCI DE RESPECTER CES HORAIRES

Tél : 04.74.27.24.08 – mail : mairie@saintmarcelbelaccueil.fr

BOITE A LIVRES

Le principe est simple : chacun peut y déposer un livre qu'il a fini de lire et en retirer un autre, gratuitement et sans inscription. Concept simple mais innovant qui permet de promouvoir la lecture et l'échange de livres, tout en contribuant à une consommation plus responsable et à la lutte contre les déchets.

Il faut cependant rappeler que seuls les livres sont à y déposer et qu'elle n'est pas un vide grenier.

DEJECTIONS CANINES

Pour des raisons sanitaires, les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et de jeux publics réservés aux enfants. Les déjections canines sont en effet responsables de nombreux désagréments visuels, olfactifs et sanitaires. Elles sont également impliquées dans la dégradation du cadre de vie et des espaces verts.

Par civisme et pour le confort de tous, merci de ramasser les excréments de vos compagnons à quatre pattes.

INFORMATION ECOLE

ECOLE : VOYAGE SCOLAIRE LINGUISTIQUE

Les élèves des classes de CE2/CM1 de Mme Astier et le CM1/CM2 de Mme Bedel vont participer à un voyage scolaire du 1^{er} au 5 juin à la Chapelle d'Abondance. Le thème principal de ce séjour sera le monde anglo-saxon. Pour aider au financement du voyage, différentes actions ont été mises en place et une collecte de fonds a été ouverte sur la plateforme « LA TROUSSE A PROJETS » avec pour nom de projet « The students of Saint-Marcel-Bel-Accueil will speak English ». En tapant ce titre dans la barre de recherche du site, vous arriverez directement sur notre projet. Si vous souhaitez nous soutenir, vous pouvez faire un don sur la plateforme. De plus, les dons réalisés par des particuliers ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66%.

N'hésitez pas à en parler également autour de vous...

Merci !



ASSOCIATIONS

ASSMIDA RUGBY

La saison est bien avancée et la plupart des matchs ont eu lieu.

Il reste cependant quelques dates à noter dans vos agendas :

Samedi 14 mars : (Espace Joël Grisollet à l'Isle d'Abeau)

- 14h00 : U16 contre Voiron

- 15h30 : U19 contre La Voulte

Dimanche 22 mars : REPAS D'AVANT-MATCH (Paella) - Pour plus d'information ou réservation :

assmida@orange.fr

- 13h30 : Excellence B

- 15h15 : Séniors 1

- 14h00 : Equipe féminine contre Pays de Savoie (Espace Joël Grisollet à l'Isle d'Abeau)

Samedi 4 avril :

- 14h00 : U16 contre Véore

- 15h15 : U19 contre Véore

La saison régulière se terminera avec notre équipe féminine qui rencontrera le dimanche 12 avril St Jean de Bournay et le dimanche 19 avril Chabeuil.

De belles rencontres se profilent encore pour encourager nos rouges et blancs le long des mains courantes.

ACAP

Concert Chansons : Eric Pallandre auteur compositeur interprète, accompagné par **Denis Crassard** aux guitares

Le vendredi 27 Mars 2026 à 20h 30, maison du patrimoine de Saint Marcel Bel Accueil

La guitare en bandoulière, Eric interprète ses propres chansons. Les textes sont ciselés, poétiques, parfois profonds, engagés, parfois légers ou même coquins. Les rythmes sont variés.

Eric nous emporte dans son univers. Ses histoires, ses anecdotes, ses émotions font écho à notre propre histoire, à notre vie quotidienne, à l'actualité, à nos amitiés, nos amours, à notre humanité...

Denis Crassard l'accompagne, aux guitares et aux percussions.

Entrée 10€ Réservations : 06 87 22 68 40

LE-RIDEAU-ROUGE

Le rideau se lève : Ne manquez pas « Les Flous de l'amour », le **28 mars 2026 à 20h30**, salle des fêtes de Saint-Marcel-Bel-Accueil

Amateurs de théâtre et curieux en quête d'émotions, marquez vos calendriers !

La troupe « Tu la connais toi l'histoire ? » de Soleymieu s'apprête à brûler les planches avec sa toute nouvelle création : « les flous de l'amour », organisé par la compagnie Le-Rideau-Rouge

REPAIRCAFE

Nos prochaines séances de réparation seront : **Le samedi 21 mars - Le samedi 18 avril - Le samedi 16 mai**

Toujours de 8h30 à 12h à la maison du patrimoine, merci de laisser libre le parking des commerçants et de privilégier le parking derrière l'église.

N'oubliez pas de consulter notre site que nous allons nous efforcer de mettre à jour régulièrement pour vous apporter des infos pratiques : <https://repaircafe-smba.fr/>

Vous y trouverez également le lien pour nous soutenir en adhérant à notre association pour la modique somme de 5 € par famille. <https://www.helloasso.com/associations/repair-cafe-smba/adhesions/adhesion-repaircafe-smba-2026>

Mais bien évidemment, cette adhésion n'est pas obligatoire pour bénéficier de nos services qui restent libres et gratuits.

A VOS CALENDRIERS

MARS 2026

Samedi 14	ABYASA YOGA	Stage détox	SDF
Vendredi 20	Ecole	Carnaval	SDF
Samedi 21	RepairCafé	Atelier bricolage et réparation	MDP
Vendredi 27	ACAP	Concert chansons	MDP
Samedi 28	Le-Rideau-Rouge	Soirée théâtre	SDF

AVRIL 2026

Du 06 au 10	Anoukis	Stage RAP/MAO pour 8/10 ans et 12/16ans	MDP
Du 13 au 17	Anoukis	Stage Cinéma 3/5 ans, 5/7 ans, 8/14 ans	MDP
Samedi 18	RepairCafé	Atelier bricolage et réparations	MDP
Vendredi 24	SMGTA	Concert INIS	SDF
Dimanche 26	SMGTA	Transhumance	

SDF = salle des fêtes MDP = maison du patrimoine

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration **P**réalable

PC : Permis de **C**onstruire

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

• < 5 m² : aucune formalité

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m² : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :

DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : **DP**

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité

• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité

• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE

• < 5 m² : aucune formalité

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE

• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité

• < 100 m² ouverte : **DP**

• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**

• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON

• < 5 m² : aucune formalité

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5 m² : aucune formalité

• < 40 m² : **DP**

• > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².

• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.